

## FICHE D'INFORMATIONS

### La liste des documents à fournir

#### POUR LES ETUDIANTS :

- La carte d'identité ou le titre de séjour valide
- L'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014
  - si vous êtes rattaché au foyer fiscal de vos parents : leur avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 et le livret de famille en entier
- La carte d'étudiant ou le justificatif d'inscription
- Pour les étudiants en situation d'emploi : le contrat de travail et les 3 derniers bulletins de salaire
- Concernant la situation du logement actuel
  - si vous êtes hébergé : l'attestation d'hébergement
  - si vous êtes locataire : les 3 dernières quittances de loyer et le contrat de location

#### POUR LES ETUDIANTS BOURSIERS :

- La notification du CROUS ou le justificatif de versement d'une pension alimentaire

#### POUR LES GARANTS :

- La carte d'identité ou un titre de séjour valide
- Le livret de famille en entier
- L'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014
- Les justificatifs de ressources des 3 derniers mois
- Si le garant est propriétaire : la taxe foncière /Si le garant est locataire : les 3 dernières quittances de loyer
- L'acte de caution complété et signé pour la signature du contrat de location

Pour plus de rapidité, les documents peuvent être transmis par mail :  
([sylvie.doisneau@residences-orleanais.fr](mailto:sylvie.doisneau@residences-orleanais.fr))

## Informations sur les garanties demandées

- **Si vous êtes étudiant boursier de l'Etat français et âgé de moins de 30 ans et/ou en contrat de travail du secteur privé** : la garantie LOCAPASS est sollicitée ainsi que l'avance du dépôt de garantie (dans la limite de 500 €). Celui-ci est directement versé à l'OPH. Le remboursement se fait 3 mois après l'entrée dans les lieux, sur une durée de 24 mois, avec une mensualité minimum de 20 €.

- **Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse étrangère** : la garantie familiale est demandée et acceptée sous réserve de l'étude des ressources des garants.

La garantie de l'Etat ou CLE peut également être demandée auprès du CROUS

## Le traitement de la demande

Une fois le dossier complété et étudié, celui-ci passe rapidement en commission d'attribution pour validation. Par la suite, une chargée de clientèle vous informe de la date de la signature du contrat de location.

## Informations sur le paiement du loyer

Nos logements sont conventionnés avec l'Etat et ouvre droit à l'APL - Grâce à une convention passée avec la CAF, l'aide nous est versée rapidement et déduite directement du loyer.

Le paiement du loyer est facilité avec la mise en place du prélèvement à terme échu

## Nos résidences situées Allées de la Source, à proximité de la Faculté d'Orléans

- les charges incluent les provisions pour l'eau froide, l'eau chaude, le chauffage, la taxe des ordures ménagères, l'entretien et l'électricité des parties communes

- les places de parking sont gratuites avec un stationnement sécurisé

- la résidence est gérée par un gestionnaire de patrimoine qui intervient rapidement en cas d'incidents techniques liés au logement

## La location meublée

La location est consentie pour une durée d'un an, renouvelable sous réserve que le locataire puisse justifier de son statut d'étudiant.

Le supplément meublé pour un T1 est de 20 € et de 25 € pour un T2.

*Les données à caractère personnel sont recueillies par les résidences de l'Orléanais, responsable du traitement à des fins de gestion de votre demande et de gestion de votre dossier durant l'occupation de votre logement en cas d'attribution.*

*Les informations indiquées par un astérisques sont obligatoires. Le refus de renseigner ces informations aura pour conséquence l'annulation de votre demande.*

*Les destinataires de vos données sont :*

*- les services des résidences de l'Orléanais habilités par leurs missions à y accéder dans le cadre de l'attribution de votre logement,*

*- les services des résidences de l'Orléanais habilités par leurs missions à y accéder dans le cadre de la gestion technique, sociale, locative ou contentieuse durant l'occupation de votre logement en cas d'attribution,*

*- les organismes et administrations détenant une légalité à accéder à ces données,*

*Conformément à la Loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à*

*M le Directeur Général des résidences de l'Orléanais*

*16 avenue de la Mouillère*

*45100 Orléans*

*Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*